

VAINCRE le chômage

VAINCRE LE CHÔMAGE, LA LETTRE N°134, DÉCEMBRE 2025

Repères

P.3

**FORCES ET FAIBLESSES
DES EMPLOIS AIDÉS
POUR VAINCRE LE CHÔMAGE
DE LONGUE DURÉE**

Parole de chômeurs

P.4

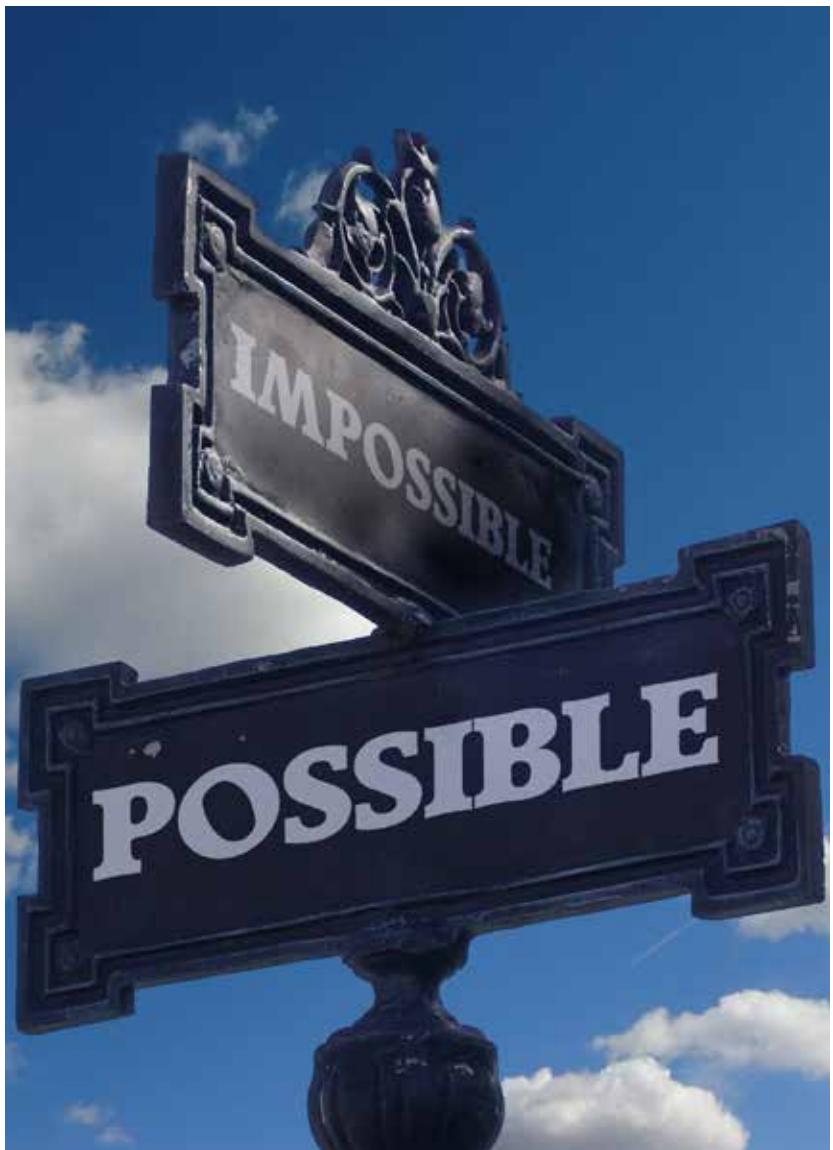
**ESAT :
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
OU SIMPLES USAGERS ?**

Partenaires

P.6

**L'INSERTION
DOIT CHANGER
DE PARADIGME**

Lutte contre le chômage : des modèles alternatifs



L'Edito

NON, ON N'A PAS TOUT ESSAYÉ !

On connaît la célèbre phrase un peu fataliste d'un ancien Président de la République : « Le chômage, on a tout essayé ». Pourtant, dans ce numéro de VLC, vous allez découvrir que non, on n'a pas tout essayé ! Partout en France, des hommes et des femmes agissent chaque jour pour que le chômage ne soit plus une fatalité. Les **entreprises de lutte contre la privation d'emploi** (ELPE) en sont la preuve. Elles ont toutes un objectif commun : créer des emplois accessibles à celles et ceux exclus de l'emploi « ordinaire ». Elles regroupent notamment les entreprises adaptées (EA) et les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour les personnes en situation de handicap, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), ainsi que l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) avec les entreprises à but d'emploi (EBE). Ancrées dans les territoires, elles redonnent travail, dignité et confiance à des milliers de personnes. Dans ce numéro, découvrez une analyse éclairante, un appel à changer de paradigme et des témoignages inspirants qui montrent que ces solutions fonctionnent et redonnent espoir. Oui, des solutions alternatives existent ! Mobilisons-nous pour les aider à continuer.

Jacques Fertil

Point de vue d'expert

LES ENTREPRISES DE LUTTE CONTRE LA PRIVATION D'EMPLOI (ELPE)

Face au chômage de longue durée, il fallait concevoir une réponse logique. Les entreprises prétendent manquer de personnel et pourtant 2,5 millions de personnes, qui veulent pourtant travailler, restent au chômage de longue durée et d'exclusion sociale.

Cherchez l'erreur !

Notre pays a conçu depuis très longtemps la réponse logique : ce ne sont pas les personnes au chômage qui sont responsables mais la pénurie d'emplois adaptés qui les prive d'accès au travail. C'est pourquoi il s'est créé au fil du temps, depuis un siècle environ, un type d'entreprise très particulier : les entreprises de lutte contre la privation d'emploi (**ELPE**).

On compte aujourd'hui environ 6600 établissements consacrés à la création de ces emplois manquants. Ces établissements de travail adapté, de travail protégé et d'emplois d'insertion par l'économie emploient environ 300.000 personnes, dont la moitié en contrat à durée indéterminée et l'autre moitié en contrat à durée déterminée de deux ans maximum (sauf prolongations exceptionnelles).

Bref résumé d'une longue histoire

Les ELPE ont un modèle économique qui remonte à 1957 : le cofinancement de l'emploi par l'Etat dans le cadre de contrats aidés, qui vient compenser la moindre productivité relative des personnes souffrant d'une difficulté particulière face à l'emploi.

En 1957, ont ainsi été créés les ateliers protégés, devenus entreprises adaptées (**EA**), pour l'emploi des personnes ne pouvant accéder au marché du travail à cause d'un handicap.

Ensuite de 1965 à 1975, la création des centres d'aide par le travail (CAT), aujourd'hui devenus établissements et services d'aide par le travail (**ESAT**), est venue reprendre les mêmes fondamentaux économiques, c'est-à-dire un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI), cofinancé, pour des raisons du même ordre, en particulier les handicaps intellectuels et/ou génétiques.

Enfin, en 1985-1990, cette fois-ci en constatant l'extrême diffi-

culté d'une part de la population, victime de la mondialisation, à rejoindre les entreprises modernes et performantes malgré leur désir d'emploi, le même modèle a été appliqué aux structures d'insertion par l'activité économique (**SIAE**) : associations intermédiaires (**AI**), entreprises d'insertion (**EI**), ateliers et chantiers d'insertion (**ACI**) et entreprises d'intérim d'insertion (**ETTI**) ; mais avec une différence notable : ces structures ne proposaient que des contrats à durée déterminée (CDD). C'est pourquoi, depuis 2016, ont été créées des CDI dans l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (**ETCLD**) avec les entreprises à but d'emploi (**EBE**).

Des succès décevants

Chaque nouvelle catégorie a d'abord reçu de l'Etat un accueil enthousiaste, car chacune apportait une réponse nouvelle et pragmatique au chômage de longue durée. Cet enthousiasme est rapidement suivi d'une peur d'un coût excessif et incontrôlable : l'Etat maintient alors les emplois existants et ne permet qu'un développement au compte-goutte des emplois accessibles.

Un combat commun : la création d'emplois accessibles

Toutes ces entreprises spéciales mènent un combat commun : la création d'emplois accessibles pour les personnes exclues de l'emploi « ordinaire ». Leur union autour d'un projet commun est aujourd'hui indispensable. La prise de conscience de la complémentarité de toutes les entreprises d'insertion (CDD) et d'inclusion (CDI), sur un territoire, permettra finalement d'appréhender la problématique du chômage d'exclusion dans son ensemble. Les emplois accessibles se sont développés sous des formes diverses : milieu protégé, adapté ou ordinaire, CDI ou CDD, mise à disposition, intérim... Mais toutes ces entreprises ont *in fine* la même raison d'être : elles reposent toutes sur le droit constitutionnel « d'obtenir un emploi » (préambule de la Constitution de 1946), naissent d'initiatives citoyennes et solidaires, ont pour objectif l'emploi des personnes exclues du marché ordinaire, rendent l'emploi accessible grâce à un cofinancement public, favorisent l'insertion dans l'emploi ordinaire, sont complémentaires et, surtout, elles apportent plus qu'elles ne coûtent au contribuable.

Un coût dérisoire ou même nul

Contrairement aux idées reçues, on constate en effet que le total des subventions reçues par les 6 600 entreprises ELPE pour cofinancer les 300 000 emplois aidés, est compensé, presque immédiatement et presque complètement, par les versements de ces mêmes entreprises en impôts, taxes, cotisations sociales sur salaires et économies d'allocations.

Patrick Valentin

Plus de chiffres sur : <https://www.pleinemploisolaire.fr/wp-content/uploads/2025/07/Illustrations-graphiques.pdf>



Repères

FORCES ET FAIBLESSES DES EMPLOIS AIDÉS POUR VAINCRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Depuis 1975, la population de chômeurs recensée par l'Insee a été multipliée par 3, celle des chômeurs de long terme (plus d'un an) a été multipliée par 6, alors que dans le même temps la population active a augmenté de 25 %. La montée du chômage correspond en fait à une croissance très rapide des personnes durablement éloignées de l'emploi. Pour le quatrième trimestre 2024, France Trauail a comptabilisé 2,9 millions de demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) inscrits depuis moins d'un an et 2,2 millions depuis un an et plus. Parmi ces derniers, 784.000 étaient inscrits depuis plus de trois ans.

Pour ce qui est de l'Insertion par l'activité économique (IAE, voir page 2), les rapports officiels de l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas)¹ soulignent que les personnes les plus éloignées de l'emploi, et notamment les bénéficiaires du RSA, sont peu nombreuses à en bénéficier (6%). Au-delà, l'IGAS montre qu'à l'issue de la période de deux ans, les personnes qui trouvent un emploi stable (CDI) sont très minoritaires (12 % à la sortie du dispositif). Les recommandations de l'Igas portent sur un meilleur ciblage des populations bénéficiaires de l'IAE, particulièrement les titulaires du RSA. Elle souligne l'insuffisance de la formation dont elles devraient disposer (seulement 50% sont dans ce cas). Elle demande aussi un meilleur suivi et accompagnement des bénéficiaires après leur sortie du dispositif, en particulier pour mieux évaluer leur parcours professionnel pendant les mois qui suivent cette sortie.

C'est pourquoi les insuffisances des dispositifs de l'IAE ont justifié la création des entreprises à but d'emploi (EBE). L'originalité de l'expérience est qu'elles sont créées en fonction des besoins d'emploi au niveau d'un territoire. Selon les évaluations réalisées par la Cour des Comptes², elles parviennent à fournir un emploi stable à des populations très éloignées de l'emploi. Leur développement relativement limité (2526 salariés en contrat aidé en 2024) pourrait être accéléré par une nouvelle loi en 2026.

Finalement, on a essayé de multiples moyens pour vaincre le chômage de longue période, et l'on n'y est pas parvenu. Pour l'avenir, outre le développement des formules innovantes, telles Territoires Zéro Chômeurs, il convient de s'attaquer sérieusement aux racines de la privation d'emploi. Il faut commencer par la formation des jeunes. Rappelons que fin 2024, il existait en France 860.000 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation. Parmi eux, 633.000 jeunes étaient à la recherche d'un emploi. Parmi les 227.000 autres, beaucoup ont disparu du système d'enseignement et des radars de la protection sociale et des services sociaux.



Dès leur jeune âge, leur parcours vers un emploi stable est fortement compromis.

Dominique Redor

1 F. Belkir et C. Branchu (2022), *L'insertion par l'activité économique : état des lieux et perspectives*, rapport de l'IGAS, 2022-048R, décembre (disponible sur : igas.gouv.fr).

2 Cour des Comptes (2025), *L'expérimentation « Territoires zéro Chômeurs de longue durée »*, 2016-2024, juin, disponible sur www.ccomptes.fr.

le vrai du faux

Est-il vrai que les emplois aidés ont un coût budgétaire élevé ?

Cette idée doit être fortement relativisée. En contrepartie du coût budgétaire des emplois créés, il faut tenir compte des cotisations versées sur leur salaire, des aides sociales économisées, ainsi que la TVA perçue par l'Etat sur les biens et services que les entreprises produisent. Ceci réduit la facture à la charge de la collectivité nationale. Cependant, la Cour des Comptes souligne le coût relativement élevé des emplois créés dans les EBE. Elle met l'accent sur le coût budgétaire de l'association qui gère les crédits budgétaires alloués à l'expérimentation. Il s'agit néanmoins de charges fixes dont le coût pourrait baisser lorsque le nombre d'emplois créés dans les EBE augmentera sensiblement.

D. R.

Parole de chômeurs

ESAT : TRAVAILLEURS HANDICAPÉS OU SIMPLES USAGERS ?

Notre action de reconnaissance des travailleurs handicapés en Esat se décline sur le plan départemental et à l'échelon national qui regroupe plus de dix associations et syndicats.

La genèse de ce combat remonte en 2020, lors d'une table ronde organisée par l'Action catholique ouvrière (ACO) des Vosges. S'en est suivi une pétition demandant les mêmes droits pour les travailleurs en ESAT que pour ceux relevant du Code du travail, tout en gardant une protection relative aux handicaps.

Au plan national, nous avons eu des échanges avec le ministère chargé des personnes handicapées et celui du travail et de l'emploi. Notre dernier courrier a été transmis à la commission des Affaires sociales du Parlement, lors de la révision de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Après cela, une députée du Bas-Rhin, Sandra Regol, s'est intéressée à notre action.

Au plan départemental, nous avons rencontré le député vosgien Stéphane Viry qui est membre de la commission des Affaires sociales. Il s'est engagé à demander au gouvernement de publier les décrets de la loi « pour le plein emploi » du 18 décembre 2023. Cela permettrait, à titre d'exemple, la reconnaissance du droit de grève, du droit de se syndiquer ou encore l'accès à une mutuelle d'entreprise.

Dans les semaines à venir, nous allons organiser une réunion de travail avec les quatre députés et les deux sénateurs du département des Vosges. Nous continuerons aussi nos rencontres en visioconférences avec le collectif national.

Nous avons bon espoir dans la réussite de notre action.

L'ACO des Vosges

Témoignage d'Omar, salarié d'EBE

« J'ai intégré les Ateliers Aniciens en janvier. Avant, je faisais des missions d'intérim, mais c'était compliqué de joindre les deux bouts. Je n'avais pas des missions tout le temps. Maintenant, ma situation financière est stable. Ce n'est pas énorme, mais c'est stable. Je me sens enfin à ma place. »



EN EBE À CERGY : "NOUS AVONS DES COMPÉTENCES ET DES CAPACITÉS"

Nous sommes les très récents salariés de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) "Cergy entreprise solidaire innovante locale" (Cesil). Notre témoignage est celui préparé avec l'ensemble de nos nouveaux et nouvelles collègues. L'EBE est une Entreprise de lutte contre la privation d'emploi (ELPE), la dernière structure d'ELPE créée chronologiquement.

Dans un monde de plus en plus gouverné par la finance, de plus en plus de personnes sont laissées de côté, ignorées, car jugées pas rentables, pas fréquentables. C'était notre cas avant d'être embauchés par l'EBE.

Et pourtant, nous avons des compétences et des capacités. Mais sans structure pour nous accueillir, nous accompagner dans les démarches pour retrouver un emploi, on n'y arriverait pas. On se sent dépassés devant toutes les offres d'emploi qui demandent de l'expérience et la preuve de ce qu'on sait faire, les fameux diplômes. Or, beaucoup n'ont pas les diplômes qu'ils ont raté pour des raisons autres que ce pour quoi ils préparent.



Avec les ELPE, les personnes sont prises comme elles sont, sans jugement. Elles peuvent montrer qu'elles ont des capacités, qu'elles sont motivées, qu'elles veulent apprendre et qu'elles peuvent alors reprendre confiance en elles.

C'est ce que nous avons toutes et tous vécu.

Ces structures, les ELPE, doivent se multiplier et élargir leur éventail d'activités et de formations proposées, pour que plus personne ne soit ignoré et laissé de côté, et commencer un vrai parcours d'emploi et d'émancipation.

Les salariés de l'EBE "Cesil"

Témoignage de Julien, salarié d'ACI

« On nous aide dans les démarches. Heureusement qu'ils sont là ! Avec eux, j'apprends plein de choses, j'ai des tâches variées.

En plus, avec l'aide de l'équipe qui nous encadre, on a aussi la possibilité de suivre des stages pour se former. »

Témoignage de Françoise

« Retrouver un emploi après une parenthèse de 20 ans pour élever ses trois enfants, c'est un moyen de s'épanouir. Mais travailler, c'est aussi une dignité, on se sent utile. Sauf que seule, c'est difficile, on commence à douter de ses capacités. Sortir de l'isolement, retrouver une dignité, gagner un salaire, s'insérer. En un mot, de retrouver une place dans la société. Grâce à l'emploi solidaire, nous ne sommes plus des identifiants mais des personnes aux compétences cachées. »

CERGY

Que ressent-on quand on est au chômage de longue durée ?

On se sent démotivé, on n'a plus confiance en soi. On se sent inutile, déclassé. On est seul, isolé. On se pose mille et une questions sur les démarches à entreprendre, les pistes à suivre, les structures à contacter. On ne pense qu'à ça, du réveil à l'endormissement, quand on arrive à dormir. Et très souvent, ça nous réveille la nuit. Parfois, on sombre dans le désespoir, on envisage le pire, tout en s'efforçant de faire bonne figure face à notre entourage, pour ne pas les inquiéter. Ce n'est plus une vie.

Quel regard est porté sur les chômeurs de longue durée ?

On est étiqueté, évité, rejeté. On entend dans les médias que si on est au chômage, c'est parce qu'on ne veut pas travailler. Même mieux, on gagnerait plus avec les aides sociales ! C'est vrai qu'avec 550 € par mois, on vit grandement !

Que ressentez-vous de ce regard porté sur vous ?

Indignation, injustice, rage, envie de crier que tout ce qui se dit est faux. J'aimerais les voir à notre place, ces beaux parleurs qui ne sont pas payeurs. Que connaissent-ils de notre quotidien ? J'aimerais savoir pourquoi ce sont eux qu'on entend le plus, alors que beaucoup d'autres connaissent notre réalité parce qu'ils sont dans l'accompagnement.

Quelles sont les pistes pour s'en sortir ?

A Cergy, avec l'expérimentation TZCLD, de nombreux partenaires, acteurs de l'emploi et structures d'insertion par l'activité économique, se sont mobilisés et regroupés. Plusieurs d'entre nous ont trouvé comme ça une formation qui a débouché sur un emploi, ou ont retrouvé directement un emploi. Le chemin n'est pas linéaire. Ce qui nous est apparu important, c'est de rompre la solitude, l'isolement, de se retrouver entre pairs qui ont la même expérience du chômage de longue durée. Alors on retrouve confiance en soi, on se motive ensemble et on relève la tête.

Marc

Place des partenaires

L'INSERTION DOIT CHANGER DE PARADIGME

L'insertion par l'activité économique comporte de très belles réussites avec les entreprises d'insertion (EI), les ateliers et chantiers d'insertions (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et maintenant les entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI).

Ce sont environ 3.000 établissements et 150.000 personnes chaque année qui bénéficient dans toute la France de ces services remarquables, gérés souvent à titre bénévole par des associations sans but lucratif qui font honneur à notre pays.

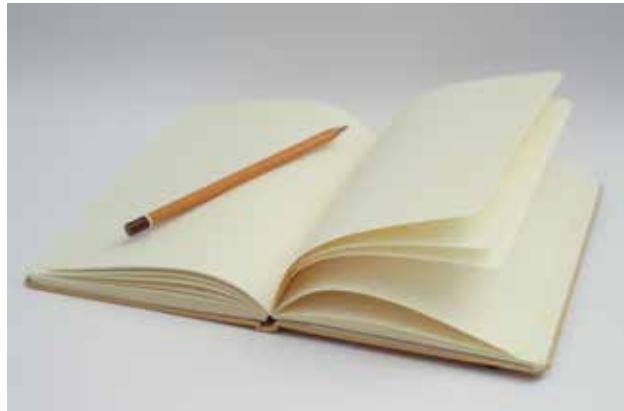
Pourtant l'insertion ne peut pas se satisfaire de la situation. Elle est douloureusement marquée par l'aspect partiel de ses succès. Comment entendre, en effet, les taux de sorties positives de l'insertion vers les emplois ordinaires sans penser immédiatement à tous ceux qui sont désignés en creux dans ces statistiques et qui ne font pas partie des pourcentages favorables. Ceux dont la sortie n'est pas positive et qui retournent à la précarité. Pourtant ils n'ont pas démerité, ils ont prouvé leurs capacités au travail. Quelle injustice !

Dans les années 1990, premières années de l'insertion par l'économique, on pouvait comprendre et accepter ce côté partiel des résultats ; mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Après trente-cinq ans d'expériences, nous devons réagir aujourd'hui face à la souffrance de ces 2,2 millions de chômeurs privés d'un emploi auquel pourtant ils auraient droit.

Changer de paradigme

Il nous faut changer, changer de regard, changer de critère, changer de paradigme.

Changer de regard, c'est voir que l'emploi aidé est un vrai emploi, non pas un emploi au rabais, non pas un ersatz ; mais un vrai emploi en CDI, accessible à ceux qui autrement



DR.

n'accèderaient jamais à l'emploi fortement concurrentiel des entreprises ordinaires.

Changer de critère, car actuellement l'administration propose de juger la qualité de l'action au nombre de « sorties positives ». C'est poser la question à l'envers. Le premier critère du succès c'est l'entrée en emploi. La sortie positive vers l'emploi ordinaire reste essentielle car l'emploi dans les entreprises est indispensable à la vie économique. Mais, pour autant, l'emploi aidé est un vrai emploi, aussi nécessaire que l'emploi ordinaire, pour répondre à l'exigence démocratique : « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » (préambule de la Constitution de 1946). La question devrait donc être posée dans le bon sens : non pas combien de sorties mais combien d'entrées en emploi.

Ce nouveau paradigme permettra de transformer progressivement le chômage d'exclusion sociale que vivent deux millions de personnes en un véritable plein emploi, celui que nous appelons le plein emploi solidaire.

Association Plein emploi solidaire

Plus d'infos : <http://pleinemploysolidaire.fr>

Actualité du chômage

L'ancienneté des personnes inscrites à France Travail

Ancienneté moyenne des personnes inscrites à France Travail, 4^e trimestre 2024.

Source : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) (2025), *Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 4^e trimestre 2024, n°5, janvier*

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-demandeurs-d-emploi-inscrits-france-travail-au-4e-trimestre-2024>.

Nombre de personnes inscrites depuis moins d'un an :	2.954.900
Nombre de personnes inscrites depuis un an ou plus :	2.260.900
Dont :	
de 1 an à moins de 2 ans	1.017.800
de 2 ans à moins de 3 ans	459.300
3 ans et plus	783.800

Un point de vue, une voix

CONTRE LE CHÔMAGE OU CONTRE LES CHÔMEURS ?

L'abandon progressif du service public de l'emploi et le transfert de ses compétences au privé aggravent le chômage, la précarité professionnelle et l'exclusion. Il faut redonner à France Travail les moyens de sa mission au service des chômeurs de tous horizons.

Le nombre de chômeurs repart fortement à la hausse. De réformes en réformes, de Pôle Emploi en France Travail, la protection chômage s'est vidée de l'essentiel. En 2024, le nombre de chômeurs, pour la seule catégorie A, a explosé de 3,5 %, et de 3,9 % pour le 4e trimestre ; pour atteindre 3 138 200 soit 117 000 de plus en un seul trimestre. Si on prend les trois catégories A, B et C, l'augmentation est de 1,8 % pour atteindre 5,5 millions de sans-emploi. Pour les moins de 25 ans, c'est + 8,5 % sur le trimestre et + 7 % sur l'année.

France Travail doit être réellement au service des chômeurs, de tous les chômeurs sans exception ni exclusion. On devrait pouvoir compter sur cet établissement public pour les aider à trouver une vraie formation et les accompagner réellement vers un emploi qui leur permette de vivre décemment. Afin de remplir ces missions, France Travail doit en avoir les moyens, notamment humains, et cesser avec les contrôles et les sanctions qui explosent. Ainsi, en 2023, les 520 000 contrôles réalisés ont donné lieu à 90 000 radiations... 600 000 sont prévues en 2025 et 1,5 million en 2027.

Si les chômeurs sont « gérés » par des boîtes privées, il y a deux-trois choses à savoir : elles ne s'occupent que de celles et ceux qui sont les plus près de l'emploi et qui sont de fait bien formés, les autres resteront à France Travail pour aller au RSA et pouvoir travailler gratuitement ! Ces boîtes privées de plus en plus nombreuses n'ont qu'un objectif : gagner du fric. En l'occurrence, pomper des cotisations sociales et des fonds publics. En clair, toujours la même rengaine : prendre au commun, au public, pour donner au privé.



J.F. Courtille

De 2018 à 2023, le recours à la sous-traitance pour les missions d'accompagnement de Pôle Emploi est passé de 250 millions d'euros à 650 millions d'euros ; et une nouvelle externalisation prévue à France Travail serait de 400 millions d'euros supplémentaires. Cet argent, ce sont des cotisations, il doit servir à indemniser et à former les chômeurs, pas à engranger des actionnaires !

Philippe Villechalane, Porte-parole de l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et précaires (Apeis)

La boîte à outils

Les jeunes de la Joc à la rencontre des saisonniers

Peu de monde s'intéresse à ce que vivent les saisonniers de l'Île de Ré durant la pleine période touristique. Depuis le début des années 2000, la Jeunesse ouvrière chrétienne organise l'été des « Permanences saisonniers » sur ce site. Après une table ronde initiée par la Joc avec des employeurs et des élus, il y a quelques années, une Maison des saisonniers est née. Elle héberge déjà plusieurs jeunes mais cela reste encore insuffisant. Du 7 au 13 juillet 2025, huit jeunes de la Joc venus de Nantes, Martigues, Bordeaux, Bourgogne, Franche-Comté et du siège national ont rencontré les saisonniers de Ré sur leurs lieux de travail : campings, locations de vélo, hôtels ou restaurants. Les jeunes ont distribué des enquêtes, centrées

cette année sur la santé physique et psychique au travail. Une trentaine d'enquêtes ont été remplies. Les jocistes ont aussi pris contact avec des syndicats de La Rochelle. L'été 2026, ils espèrent associer la CGT et Sud à une permanence d'accueil des saisonniers sur l'île.

Jean-François Courtille avec Bérénice Saly



Joc

La vie associative

MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE DE L'EMPLOI UN DROIT !

Nous publions ici des extraits d'un courrier envoyé aux Parlementaires, cosigné par 17 structures qui agissent chaque jour pour apporter des solutions concrètes à la privation d'emploi.

A Paris, le 3 novembre 2025

Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous avons besoin de vous !

Nous sommes des structures parisiennes d'insertion, d'accompagnement et des entreprises à but à l'emploi et chaque jour, nous œuvrons pour que chacun.e trouve sa place dans le monde du travail. Nous créons des emplois locaux adaptés, utiles et durables qui concourent à la cohésion sociale et à la transition écologique. Et aujourd'hui, comme beaucoup d'autres, nous poussons un cri d'alerte !

Alors que le gouvernement dit viser le « plein emploi », le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit une réduction drastique des moyens dévolus aux structures qui apportent des solutions concrètes à la privation d'emploi.

Une baisse de 14% du budget alloué à l'insertion, une enveloppe de 15% inférieure aux besoins de la démarche Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : cela signifierait 20 000 postes en moins, soit 60 000 personnes qui ne seront pas accompagnées. A Paris, plus de 500 postes supprimés et 1 500 parisien.ne.s éloigné.e.s de l'emploi laissé.e.s sans solution.

Une catastrophe sociale annoncée, doublée d'une fragilisation sans précédent de nos structures !

Comment atteindre le « plein emploi » en affaiblissant celles et ceux qui le construisent chaque jour ? N'est-il pas légitime de questionner le sens de ces coupes budgétaires qui, sous couvert d'économies, créent précisément l'inverse ?

Nos modèles, dans leur diversité, prouvent pourtant qu'il est possible, en construisant des emplois locaux et adaptés, de redonner une place à chacun.e tout en créant de la valeur sur

nos territoires. Résumer le cofinancement des postes que nous créons à un coût qu'il faudrait réduire, c'est passer sous silence non seulement l'effet levier de l'inclusion par le travail sur la réduction de la pauvreté et des inégalités mais aussi l'impact social, économique et environnemental des activités que nous déployons. Couper nos budgets, c'est accroître la précarité des plus fragiles et affaiblir nos territoires.

Mesdames, Messieurs, parlementaires parisien.ne.s, nous vous appelons à agir maintenant, à relayer notre alerte dans l'hémicycle et à y défendre les moyens de l'emploi inclusif et du travail pour tou.te.s (...).

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire. Nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Les signataires :



Édition : Vaincre le chômage est édité par le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, association loi 1901 membre du réseau Caritas, 106 rue du Bac, 75007 Paris.

Rédaction : Directeur de publication et rédacteur en chef : Jacques Fertil. **Secrétaire de rédaction :** Guilhem Demont. **Comité de rédaction :** Jean-François Courtille, Dwayn Dalmeida, José Dhers, Jean-Paul Guillot, Paul Israël, Valentine Mallochon, Jean-Michel Pery, Christian Pian, Dominique Redor, Valérie Rodriguez, Céline Settimelli, Christine Teulières, Paul de Viguerie.

Mise en page : guilhem.demont@cadratin-communication.com

Impression : ANAISESAT, 125 av. Louis Roche, 92230 Gennevilliers

Merci à tous les contributeurs de cette édition



Participez à Vaincre le chômage

Le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs est une association membre de Caritas qui vise à maintenir l'attention de l'opinion publique et des communautés chrétiennes sur les conséquences du chômage. En sensibilisant et luttant contre l'indifférence à travers la parole des personnes qui vivent le chômage, le CCSC invite chacun à agir pour qu'elles puissent retrouver une citoyenneté.

Participez à la lutte contre le chômage à votre niveau et soutenez l'action du CCSC en envoyant vos dons à :
CCSC Vaincre le chômage - 106 rue du Bac - 75007 PARIS
IBAN : FR21 2004 1010 1235 2671 1X03 303
<https://ccscfrance.com>

Madame

Monsieur

Votre nom

Votre prénom

Adresse

E-Mail

Téléphone

Abonnement

Don

Adhésion à l'association : 35 €

